



ADHESION INDIVIDUELLE

L'adhésion individuelle vous permet de bénéficier de 5 consultations le mardi après-midi au siège de l'ARC entre 14h et 18h pendant une année de date à date.

Elle vous permet également de recevoir la revue trimestrielle et de bénéficier gratuitement de 4 formations (1 par trimestre).

En supplément, vous pouvez bénéficier de 2 options à 40 € chacune:

- Option Téléphonique : 5 appels dans l'année le mardi et le vendredi après-midi entre 14h00 et 17h00. Et/ou :

- Option Ecrite : 4 réponses par courrier ou par mail (*Nos juristes disposent de 10 jours hors week-end et jours fériés pour vous répondre*).

Attention cette adhésion ne peut concerner que des problèmes personnels, en aucun cas elle ne peut bénéficier au conseil syndical ou à la copropriété dans son ensemble.

Elle ne vous permet pas d'accéder à la zone adhérent du site internet (accès réservés aux adhérents collectifs).

Pour bénéficier pleinement de tous les services de notre association, nous vous invitons à faire une adhésion collective (voir la rubrique outil de notre site : www.arc-copro.fr).

Si vous le souhaitez, vous pouvez souscrire uniquement à revue trimestrielle de l'ARC (24 € les 4 numéros).

BULLETIN D'ADHESION

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Codepostal _____ Ville _____

E-mail _____ Téléphone _____

Adhésion individuelle simple (5 consultations/an le mardi après-midi sans rendez-vous ; 4 formations et un abonnement à la revue trimestrielle) : 65 €

Adhésion individuelle avec option téléphone (5 consultations/an le mardi après-midi sans rendez-vous ; 5 réponses par téléphone le mardi et vendredi après-midi ; 4 formations et un abonnement à la revue trimestrielle) : 105 €

Adhésion individuelle avec option écrite (5 consultations/an le mardi après-midi sans rendez-vous ; 4 réponses écrites* ; 4 formations et un abonnement à la revue trimestrielle) : 105 €

Abonnement individuel au bulletin trimestriel de l'ARC** : 24 €

Signature :

Envoyer ce formulaire signé accompagné de votre règlement à : l'ARC 27/29 rue Joseph Python 75020 Paris. Vous recevrez en retour votre carte d'adhésion avec votre numéro.

*** Cette adhésion est réservée aux personnes qui n'ont pas de responsabilité dans leur copropriété (membre du CS, Syndic non professionnel...) elle ne peut pas donner lieu à un remboursement par le Syndicat des Copropriétaires.**

Association à but non lucratif régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
7 rue de Thionville – 75019 Paris – tél 01.40.30.12.82 - fax 01.40.30.12.63

Suivez notre actualité sur :   
www.arc-copro.fr – contact@arc-copro.fr



Association à but non lucratif régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
7 rue de Thionville – 75019 Paris – tél 01.40.30.12.82 - fax 01.40.30.12.63

Suivez notre actualité sur :   

www.arc-copro.fr – contact@arc-copro.fr